



REGLEMENTATION CHAMPIONNATS DE DISTRICT U14 et U16 SAISON 2023/2024

U14/U16

Mise en place de championnats de district U14 D1 et U16 D1 sous une phase expérimentale pour la saison 2023/2024.

Les accessions de ces catégories se feront en U15 R2 pour les U14 D1 et en U17 R2 pour les U16 D1.

Les catégories U14 et U16 ne sont pas considérées comme des créations d'équipes mais comme des sous catégories des U15 et U18.

La réglementation (reprise LGEF)

Pourront évoluer en U14 les joueurs licenciés U14, U13 ainsi que trois U12.

Pourront évoluer en U16 les joueurs licenciés U16, U15 ainsi que trois U14.

Equipes supérieures.

Pour un joueur U16 : les championnats U17 Nat, U17 R1, U17 R2, U16 R1, U16 R2 sont considérés comme étant supérieurs au championnat de district U16 D1.

Pour un joueur U15 : les championnats U16 R1, U16 R2, U15 R1, U15 R2 sont considérés comme étant supérieurs au championnat de district U16 D1 qui est supérieur aux championnats de district U15 D1, D2, D3.

Pour un joueur U14 : les championnats U15 R1, U15 R2, U14 R1, U14 R2 sont considérés comme étant supérieurs aux championnats de district U15 D1, D2, D3 et U14 D1. Le championnat U15 D1 est considéré comme étant supérieur au championnat de district U14 D1 qui est considéré comme étant supérieur aux championnats de district U15 D2 et U15 D3.

Pour un joueur U13 : les championnats U14 R1, U14 R2, U14 D1 sont considérés comme étant supérieurs aux championnats de district U13 D1, D2, D3, D4. Cette mesure ne s'applique pas pour les équipes U13 lors du Festival Foot U13.

Les compétitions U13/U15/U18 continuent de fonctionner comme actuellement.